

# ► La Lettre des Aires Protégées en Afrique de l'Ouest ◀

N°5  
Février 2008



## *EDITO*

J'ai fait un rêve étrange, ça se passait il y a..., ou plutôt... dans longtemps...

### *12 Février 2157 - Paris - 10 h du matin*

Aujourd'hui, la Ministre du Bien Etre de la Nature reçoit Robert Mixture, richissime homme d'affaire qui a fait sa fortune - immense - dans le recyclage de l'air usé des écoles primaires de Chine. Il ne s'agit nullement d'une visite protocolaire, mais plutôt d'une rencontre amicale : il y a longtemps qu'ils se connaissent et skient ensemble sur les dunes du Sahara, tous les ans reconstruites et aseptisées par l'entreprise Bulldozer (qui appartient à Robert d'ailleurs). Après l'échange rituel de l'eau purifiée à l'ozone, Robert pose sur la table basse en plastique imitation teck, construite d'après une photo de 2079 de la dernière vraie planche, une volumineuse mallette en cuir de synthèse. Il l'ouvre, sous l'œil ébahi de la Ministre : « Il y a là un million de spouncks... de quoi aider ton Ministère à accomplir tout ce qu'il souhaite. Tu sais que j'aime la nature de ton pays, enfin ce qu'il en reste, je suis sûr que tu en feras le meilleur usage... ». Un million. C'est cinquante, cent fois le budget normal du ministère. Quelle aubaine pour la nature ! se dit la Ministre en se frottant les mains...

### *23 février - Maurice - midi*

La Ministre a eu une bonne idée. Pour réfléchir à comment utiliser au mieux ce don providentiel, quoi de mieux qu'un bon séminaire à Maurice, avec tout son staff rapproché, et puis aussi ses amis, pour l'ambiance. On y fait du surf sous-marin, le spa est très correct, et avec supplément et de la chance, on peut même espérer goûter du poisson car il en reste un ou deux dans la zone. Les résultats des cogitations ne tardent pas : on va commencer par refaire les bâtiments du Ministère, surtout la façade, et comme l'entrepreneur est un ami, il en profitera pour retaper le chalet de la Ministre, offert par la Déchetterie Mondiale quand elle lui avait fait obtenir le marché des rejets du Parlement. Bien sûr, on changera toutes les navettes de fonction, et on

refera le mobilier des bureaux et des appartements de fonction. Sans oublier de mieux garnir les enveloppes mensuelles distribuées aux membres du Cabinet et quelques gratifications amicales. Une part ira aux faux frais de la Ministre, une autre pour sa prime de sujétion, et un brin sera réservé pour son coiffeur. Ce qui reste sera donné pour les Aires de Reconstitution de la Nature, les ARN, anciens parcs nationaux depuis longtemps dépouillés... Il ne reste rien ? Bon, tant pis pour les ARN alors...

### *17 mai - Paris - 9 heures*

Depuis un mois, le personnel des ARN fait grève et réclame plus de moyens, comme chaque année, qui ne viennent pas alors qu'à Paris, on n'a jamais vu un tel train de vie. La dernière corneille s'est éteinte en Brière, le dernier Geai a péri en Cévennes... Les ARN sont vides, abandonnées, les agents sont démoralisés, ils refusent de continuer à travailler en pure perte. La semaine passée, la façade replâtrée du Ministère est tombée, l'entreprise avait trop tiré sur les quantités de matériaux pour mieux se consacrer au chalet de la Ministre. Celle-ci a dû reconnaître publiquement que son coiffeur était trop cher. Ce matin, elle quitte le Ministère, amère, le sentiment d'être incomprise, trahie. Robert Mixture a déjà envoyé des cadeaux à tous ses successeurs possibles, à tout son cabinet aussi, on ne sait jamais. Eux resteront et l'appétit grandit en mangeant...

Je me suis alors réveillé... Ouf ! Pareille situation ne saurait exister ! Aucun mécène, aucune entreprise, aucun bailleurs, aucune banque ne pourrait agir comme Robert et donner sans demander de comptes, sans mesurer les impacts, sans s'assurer si son argent va servir ou desservir la cause, sans autre intérêt, cynique, que son propre intérêt...

Car depuis 1968 et Garret Hardin, on connaît la tragédie des communs ; et l'argent qu'on donne (ou qu'on reçoit) n'est qu'une ressource comme une autre...

Geoffroy MAUVAIS UICN-BRAO

■ **Site web de la Commission européenne :  
evaluating protected areas in Africa** ■

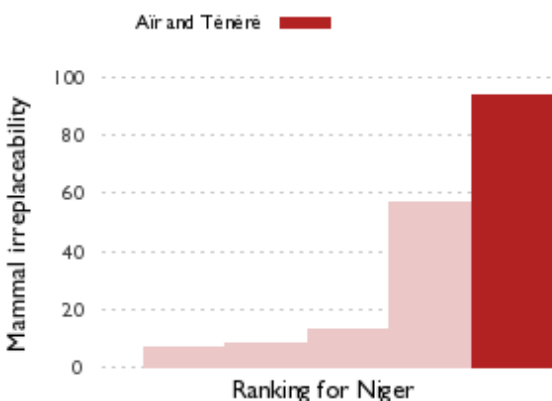
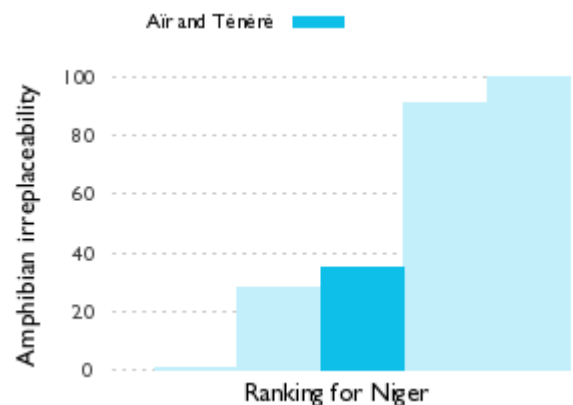
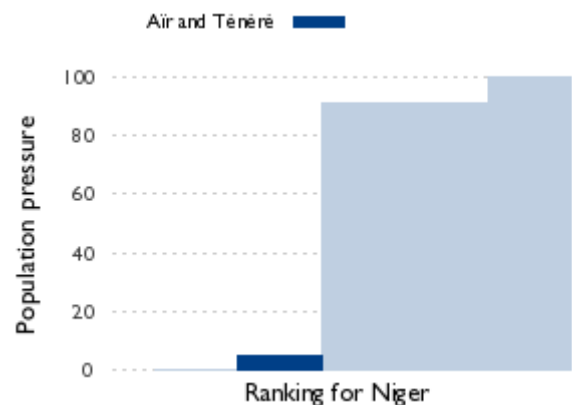
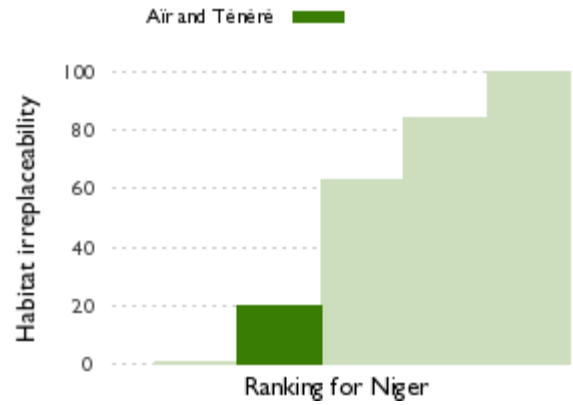
L'objectif de ce site de la Commission européenne est de donner de l'information sur les aires protégées qui ont la plus forte valeur en terme de ressources biologiques et qui sont les plus menacées par les activités humaines.

Le site présente des rapports d'évaluation pour 741 aires protégées dans 50 pays et des informations sur 80 espèces de mammifères, 381 espèces d'oiseaux (source : [BirdLife International](#)) et 930 espèces d'amphibiens (source : IUCN [Global Amphibian Assessment](#)). Dans chaque pays, le site permet d'identifier les aires protégées ayant des espèces menacées, vulnérables, en danger d'extinction...

Ces différents rapports devraient permettre d'aider les responsables de la gestion des parcs à mieux allouer les fonds de développement pour la gestion durable des ressources naturelles.

Le site est conscient que les informations qu'il publie ne sont pas toutes fiables (notamment sur les espèces) et il encourage les gens à leur **envoyer des compléments d'information**. Notez que le site est en anglais : <http://www-tem.jrc.it/PA/index.html>

Ci-après, sont présentés, à titre d'exemple, un extrait de certains résultats pour la réserve de l'Air et Ténéré au Niger. On y voit ainsi que cette réserve est la plus importante au Niger du point de vue des mammifères mais pas en ce qui concerne les amphibiens, que la pression humaine y est faible et que les habitats protégés par cette réserve ne sont pas parmi les plus irremplaçables au Niger...



ESPECES	Total	Mam- mifères	Amphibi- ens	oiseaux
Total	31	26	5	0
En danger critique	2	2	0	0
Vulnérable	2	2	0	0
Quasi menacé	2	2	0	0
Préoccupation mineure	20	15	5	0

## ■ Evaluation du système de gestion des aires protégées du Mali (Novembre 07) ■

Avec la création des réserves de Tamesna et du Bafing Famélé qui vont venir compléter l'ensemble des aires protégées, le réseau du Mali est assez bien représentatif de la diversité des écosystèmes du pays. A noter cependant qu'il n'est pas constitué d'écosystèmes intacts (biodiversité native). Quasiment tous les sites de haute valeur de conservation pour les espèces clés (encore présentes) sont protégés : les mouflons à manchette, par exemple, seront bientôt inclus dans la réserve de Tamesna, en cours de création. Les emplacements des aires protégées sont judicieux mais la taille et la configuration des deux immenses réserves que sont le Gourma et Ansoko Ménaka doivent être réévaluées, en particulier l'opportunité d'un zonage efficace.

Par ailleurs, les sites RAMSAR dans le delta intérieur du Niger, site qui est classé par le WWF comme une des 200 écorégions qui comprennent les exemples d'habitat les plus remarquables au niveau mondial du point de vue de l'endémisme, la richesse des espèces, la rareté globale de l'habitat (G200), n'ont pas de statut officiel national de protection.

Tous les inventaires sur la biodiversité dans les aires protégées sont obsolètes. De plus, dans les rares cas où elles existent, les données ne sont pas facilement disponibles. Un inventaire pour une bonne connaissance de l'état des ressources apparaît donc comme une priorité.

Les aires protégées sont soumises à des pressions fortes. Les principales identifiées sont le braconnage, la dégradation des ressources naturelles et l'augmentation de la pression humaine. Les activités illégales sont difficiles à surveiller dans toutes les aires protégées qui ont des superficies importantes et ce d'autant plus qu'il manque du personnel et des moyens d'intervention. L'application de la loi est faible dans l'ensemble du pays, les pots de vin et la corruption sont fréquemment cités.

La gestion globale apparaît plutôt faible. Seules quatre réserves ont des plans de gestion. Les ressources financières et humaines sont insuffisantes pour faire appliquer la réglementation : très peu de réserves ont du personnel dédié et le personnel n'a pas toutes les compétences nécessaires pour mener à bien les activités de gestion. Les infrastructures et les moyens de transport ne sont pas toujours adéquats.

### ■ A découvrir sur le web ■

- **Pal Net** : Plate forme d'échange pour les gens travaillant sur les aires protégées (en anglais) <http://www.parksnet.org/>
- **Le site du 3<sup>ème</sup> congrès mondial des réserves de biosphère** (4-9 février 2008 - Madrid) : <http://www.madrid2008mab.es/>
- Les documents de la **deuxième réunion du groupe de travail Ad Hoc sur les aires protégées** de la convention sur la diversité biologique (11 - 15 Février 2008 - FAO, Rome, Italie) <http://www.cbd.int/doc/?meeting=WGPA-02>

Il y a partout un besoin de renforcement des capacités des agents et de spécialisation : les directions régionales de la conservation de la nature traitent un spectre très large de problèmes environnementaux et ne sont pas dédiées aux aires protégées.



*Eléphant du Gourma. Photo S. Bouju.*

**Au niveau global**, les recommandations émises par l'équipe d'évaluation sont les suivantes :

- Actualiser la connaissance des aires protégées existantes, pour une bonne description de l'état des ressources (inventaires, cartographie, bases de données accessibles...);
- Renforcer les moyens humains en nombre, ainsi que les moyens matériels et financiers tout en optimisant leur utilisation sur le terrain, notamment par un déploiement dans les parcs ;
- Former ces personnels aux nouveaux défis de la gestion des parcs, en particulier le dialogue avec les autres acteurs, la planification, le suivi évaluation des résultats, le reporting ;
- Revoir l'organisation globale du service en charge de la gestion des parcs, pour le rendre plus opérationnel et orienté vers la production de résultats mesurables, mais également s'assurer de l'engagement de tous en faveur de l'environnement (« développer la prise de conscience interne ») ;
- Créer des liens productifs avec la recherche et les scientifiques pour une information réciproque, un renforcement des capacités du personnel des parcs par l'action, et la communication transparente des résultats de la gestion ;
- Renforcer les capacités institutionnelles et organisationnelles de tous les acteurs associés à la gestion des aires protégées, en particulier la société civile au sens large, et les collectivités locales plus particulièrement ;
- Promouvoir la culture de respect des textes juridiques par ces acteurs et insister sur la sensibilisation, à tous les niveaux, sur l'importance et le rôle des aires protégées dans le pays ;
- Plus spécifiquement, améliorer le système d'information et de communication dans et autour des aires protégées pour induire un changement de comportement ;

